Réf. Farde e-Assemblées : 2623662

N° OJ : 135

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Culture.- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire.- Fondation d'utilité publique Théâtre National de la Communauté française de Belgique.- Montant : 20.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la fondation d'utilité publique Théâtre National de la Communauté française de Belgique;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation d'utilité publique Théâtre National de la Communauté française de Belgique sont adoptés.

Annexes :